



# Élevons la voix!

Mesures pour lutter  
contre les comportements  
d'intimidation et de  
cyberintimidation

# Introduction

L'intimidation est un problème complexe et douloureux, pour lequel il n'existe pas de solution facile. L'intimidation et la cyberintimidation ont un impact négatif sur la motivation, la productivité et la qualité de vie des gens. Les victimes se retrouvent dans un état de vulnérabilité et se sentent seules.

Il est frappant de voir combien l'intimidation et la cyberintimidation sont des phénomènes répandus. Et il en va de même pour leurs conséquences. La victime est affectée dans son bien-être émotionnel. Elle est affectée dans ses résultats à l'école. D'après un sondage récent auprès des élèves de la Nouvelle-Écosse, 60 p. 100 disent avoir été victimes d'intimidations. Les enseignants du Canada disent que la cyberintimidation est le problème qui les inquiète le plus. La plupart des enseignants — soit 89 p. 100 d'entre eux — s'entendent pour dire que l'intimidation et la violence sont des problèmes graves dans les écoles publiques.

Les parents se soucient grandement du bien-être de leur enfant et veulent qu'on lui offre ce qu'il y a de mieux pour lui. Ils veulent savoir ce qu'ils peuvent faire pour prendre les devants et pour aider leur enfant s'il est victime d'intimidations ou s'il en est l'auteur. Les effets de l'intimidation ne se limitent pas à la cour de récréation. Les parents ont un rôle essentiel de partenaires à jouer dans la lutte contre les intimidations dans la communauté.

Si tous ceux qui sont victimes, témoins ou auteurs d'intimidations élèvent la voix, alors il sera possible de faire changer les choses.

## Ce que les parents peuvent faire

- Soyez vigilant à l'égard des signes d'intimidation. Dans bon nombre de cas, les comportements d'intimidation ne sont pas signalés. Signalez-les!
- Entrez en contact avec les services et les structures de soutien qui existent dans votre communauté pour aider les jeunes à nouer des relations saines, dans le cadre du plan d'action *Élevons la voix!*
- Tenez-vous au courant. L'intimidation est un problème de société et tout le monde a un rôle à jouer dans la prévention de ce problème.

Les parents veulent des réponses. Ils cherchent des moyens d'aider leur enfant. La Nouvelle-Écosse a un plan d'action. Il s'intitule *Élevons la voix! – Plan d'action pour la lutte contre les comportements d'intimidation et de cyberintimidation*. Ce plan d'action a été élaboré par les ministères de l'Éducation, de la Justice, des Services communautaires et de la Santé et du Mieux-être, Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités, le Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse et la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse. Il favorise l'adoption de mesures à l'échelle de la communauté tout entière dans la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation. Grâce à ce plan, les Néoécossais verront des mesures dans quatre domaines prioritaires :

- relations interpersonnelles
- sensibilisation et éducation du grand public
- partenariats
- réponse systémique : responsabilisation et responsabilité

## Relations interpersonnelles

On parle de relations interpersonnelles pour indiquer dans quelle mesure nous nous entendons les uns avec les autres. Pour que tout le monde s'entende dans notre société, il est essentiel que tout le monde soit capable de nouer des relations interpersonnelles fortes. Il est essentiel que tout le monde soit apte à adopter un mode de pensée axé sur les relations sociales. C'est cette aptitude qui permettra à nos enfants et à nos jeunes de connaître la réussite dans leur vie.

Les mesures adoptées dans ce domaine contribuent à développer des relations plus fortes. Des relations plus fortes entre les jeunes et leurs parents. Des relations plus fortes entre les jeunes et les éducateurs. Des relations plus fortes entre les jeunes et leurs camarades. Des relations plus fortes entre les jeunes et la communauté. Dans un milieu où les relations sont fortes et saines, il est plus facile de dépister les comportements d'intimidation. Il est plus facile de lutter contre ces comportements, parce qu'ils ne sont ni acceptés ni tolérés.

|   | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nouvelle mesure : ●   |           |           |           |
| Mesure élargie : ○  |           |           |           |
| <b>Relations interpersonnelles</b>  |           |           |           |
| favoriser l'initiative des approches axées sur la justice réparatrice dans les écoles, afin d'élaborer les outils et les ressources dont les éducateurs ont besoin pour transformer leurs écoles en établissements axés sur la justice réparatrice                          | ●         | ○         | ○         |
| soutenir l'élargissement d'ÉcolesPlus pour passer de 12 sites centraux à 28 sites centraux dans la province   | ○         | ○         | ○         |
| offrir une formation au personnel scolaire lors de la mise en place de la formation pour l'éducateur responsable au sein de l'école, afin de contribuer au dépistage des problèmes de santé mentale et des troubles de la santé mentale dans le cadre de l'école secondaire | ●         |           |           |
| créer des milieux favorables conformément à la stratégie « Thrive! » visant à améliorer la santé des Néoécossais :  |           |           |           |
| • offrir des programmes après l'école pour les jeunes   | ●         | ○         | ○         |
| • offrir un accès gratuit aux installations de sports et de loisirs   | ●         | ○         | ○         |
| • élargir le programme de chefs de file en activité physique dans les municipalités (Municipal Physical Activity Leadership Program – MPAL)   | ○         | ○         | ○         |
| élargir le programme « Strongest Families » pour s'assurer que les familles partout dans la province ont accès à des services d'encadrement par téléphone qui aident les enfants ayant des problèmes de comportement ou d'anxiété et leur famille à gérer ces problèmes     | ○         |           |           |

\* Les disques verts indiquent quand les nouvelles mesures commencent. Les cercles bleus indiquent les mesures existantes qui sont élargies. Il s'agit d'un plan pluriannuel et les mesures se poursuivront tout au long de son application.

## Sensibilisation et éducation du grand public

Pour pouvoir faire évoluer les comportements, il faut sensibiliser les gens. Il faut faire évoluer les attitudes. Nous sommes en train de collaborer avec les jeunes et les communautés pour sensibiliser les gens et faire évoluer les attitudes vis-à-vis des comportements d'intimidation et de cyberintimidation. Les mesures prises dans ce domaine servent à sensibiliser davantage les gens aux comportements d'intimidation et de cyberintimidation. Ces mesures s'attardent sur les causes profondes du phénomène. Elles cherchent à mettre en évidence ce qu'on peut faire pour lutter contre le problème. Il faut que les communautés réagissent pour faire avancer les choses.

|  | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Nouvelle mesure : ●<br>Mesure élargie : ○  |           |           |           |
| <b>Sensibilisation et éducation du grand public</b>  |           |           |           |
| lancer la campagne « Non à la cyberintimidation! » (unlikecyberbullying.ca)  | ●         |           |           |
| organiser un congrès annuel sur l'intimidation et la cyberintimidation   |           | ●         | ○         |
| mettre sur pied et tenir à jour un site Web et des plateformes sur les réseaux sociaux pour la lutte contre l'intimidation   | ●         | ○         | ○         |
| mettre en place des critères de sélection de ressources fondées sur des données objectives pour les programmes d'études en Nouvelle-Écosse   | ●         |           |           |
| offrir des subventions aux écoles pour qu'elles puissent avoir accès aux ressources approuvées pour les programmes d'études et les utiliser  | ●         |           |           |
| favoriser la sensibilisation aux différences culturelles, en offrant des activités de perfectionnement professionnel aux enseignants sur la prise en compte des besoins éducatifs des apprenants afro-néoécossais, des apprenants des Premières Nations et des apprenants issus de l'immigration | ○         | ○         | ○         |
| élaborer une unité sur la santé mentale pour le programme d'études en vie saine en 9 <sup>e</sup> année et soutenir la formation des enseignants   |           | ●         |           |
| réviser le programme de santé de la maternelle à la 6 <sup>e</sup> année et le programme d'études en vie saine de la 7 <sup>e</sup> à la 9 <sup>e</sup> année  |           | ●         |           |
| créer et choisir des ressources pour faciliter la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études   |           | ●         |           |
| offrir aux éducateurs, aux dirigeants communautaires et aux jeunes des possibilités d'apprentissage, entre autres sur la question de l'intimidation, dans le cadre du colloque provincial annuel sur la prévention des crimes.   | ●         |           |           |
| mettre à jour la publication « Guide pour les filles » pour y inclure des informations sur la sécurité en ligne pour les filles  |           | ●         |           |

\* Les disques verts indiquent quand les nouvelles mesures commencent. Les cercles bleus indiquent les mesures existantes qui sont élargies. Il s'agit d'un plan pluriannuel et les mesures se poursuivront tout au long de son application.

## Partenariats

Il faut que nous collaborions tous les uns avec les autres pour lutter contre les comportements d'intimidation et de cyberintimidation. Ceci veut dire qu'il faut une collaboration entre les éducateurs, les groupes communautaires, les familles et les services de police. Les mesures dans ce domaine mettent en place de nouveaux partenariats et élargissent les partenariats existants. Il faudra des partenariats forts pour faire évoluer les choses à l'échelle du système tout entier dans le domaine des comportements d'intimidation et de cyberintimidation. Si nous arrivons à collaborer ainsi, nous serons en mesure de créer des communautés plus sûres.

|  | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Nouvelle mesure : ●  |           |           |           |
| Mesure élargie : ○   |           |           |           |
| <b>Partenariats</b>  |           |           |           |
| mettre en place un comité de travail interministériel chargé de surveiller les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'action, de faire un suivi et de produire un rapport tous les ans   | ●         |           |           |
| élargir les services ÉcolesPlus pour offrir des services en partage de cliniciens de santé mentale dans les écoles   | ○         |           |           |
| rétablir le Conseil consultatif des jeunes de la Nouvelle-Écosse   | ●         | ○         | ○         |
| élargir les partenariats existants et explorer de nouveaux partenariats avec les universités, les collèges communautaires, les collèges privés, les associations professionnelles, les communautés et les organismes offrant des services                      | ○         | ○         | ○         |
| développer les partenariats avec les organismes communautaires des Afro-Néoécossais, des Premières Nations et des immigrants en vue de tenir compte de la diversité dans l'apprentissage   | ●         |           |           |
| renforcer le partenariat avec le Forum des ministres de l'Atlantique responsables de la condition féminine   | ○         | ○         | ○         |
| collaborer en vue de développer la capacité qu'a la province de réagir aux problèmes de traite de personnes, pour sensibiliser les gens aux approches centrées sur les victimes de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes           | ●         | ○         | ○         |
| faciliter l'échange de connaissances sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne dans le cadre du Forum des ministres de l'Atlantique responsables de la condition féminine   | ○         | ○         | ○         |
| soutenir un partenariat entre la jeunesse, la communauté et le gouvernement en vue d'élaborer un atelier artistique sur la diversité des expériences des filles en matière d'intimidation et de cyberintimidation (monologues « Mean Girls / Méchantes ados ») | ●         |           |           |

\* Les disques verts indiquent quand les nouvelles mesures commencent. Les cercles bleus indiquent les mesures existantes qui sont élargies. Il s'agit d'un plan pluriannuel et les mesures se poursuivront tout au long de son application.

## Réponse systémique : responsabilisation et responsabilité

Les mesures que nos systèmes peuvent prendre en réponse aux comportements indésirables sont régies par nos lois et nos règlements. Nous voulons que ces mesures correspondent à nos valeurs fondamentales. Il faut que nos lois et nos règlements offrent un moyen de vraiment faire changer les attitudes vis-à-vis des comportements d'intimidation et de cyberintimidation. Les mesures dans ce domaine donnent au gouvernement, aux éducateurs, aux services de police et aux groupes communautaires le pouvoir et les outils dont ils ont besoin pour lutter contre les comportements d'intimidation et de cyberintimidation dans notre province.

|   | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nouvelle mesure : ●   |           |           |           |
| Mesure élargie : ○  |           |           |           |
| <b>Réponse systémique : responsabilisation et responsabilité</b>  |           |           |           |
| embaucher un coordonnateur de la lutte contre l'intimidation  | ●         |           |           |
| modifier la <i>Loi sur l'éducation</i> pour s'assurer que tous les membres du personnel de l'école ont le devoir de signaler au directeur de l'école tout incident de comportement gravement perturbateur dont ils ont connaissance   | ●         |           |           |
| Ces amendements exigent du directeur de l'école qu'il mène l'enquête sur tous les incidents de comportement gravement perturbateur, y compris les comportements d'intimidation et de cyberintimidation  | ●         |           |           |
| modifier la <i>Loi sur l'éducation</i> et les règlements pour inclure les définitions de l'intimidation et de la cyberintimidation  | ●         |           |           |
| réviser le Code de conduite dans les écoles de la Nouvelle-Écosse pour le faire correspondre aux changements apportés à la loi et aux règlements  | ●         |           |           |
| adapter l'ensemble des programmes et des initiatives de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse de façon à prendre en compte les amendements apportés à la loi sur les droits de la personne de la Nouvelle-Écosse concernant les problèmes touchant les personnes transgenres  | ●         |           |           |
| créer des dispositions législatives concernant les interventions au point de vente, pour exiger des sociétés vendant des téléphones portables qu'elles distribuent des ressources pédagogiques sur l'utilisation responsable d'un téléphone portable aux clients quand ils signent un nouveau contrat | ●         |           |           |
| élargir Info Élèves afin de mettre en évidence l'envergure et l'importance du problème de l'intimidation et de la cyberintimidation, grâce au suivi des incidents   | ○         |           |           |
| exiger de tous les conseils scolaires qu'ils produisent un rapport annuel sur les incidents de comportement gravement perturbateur, dont les incidents d'intimidation et de cyberintimidation   | ●         | ○         | ○         |
| favoriser le rassemblement de données par l'intermédiaire de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse afin de déterminer l'envergure du problème de l'intimidation et de la cyberintimidation  |           |           | ●         |

< suite de la page 5

|  | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Nouvelle mesure : ●  |           |           |           |
| Mesure élargie : ○   |           |           |           |
| renforcer le repérage des risques de suicide   | ○         |           |           |
| soutenir le développement des forums d'alliance entre hétérosexuels et homosexuels dans les écoles   | ○         |           |           |
| organiser un colloque pour les dirigeants de la police   | ●         |           |           |
| mettre en œuvre le projet sur l'adoption afin d'améliorer les résultats globaux pour les enfants et les jeunes en famille d'accueil en faisant augmenter les taux d'adoption | ●         |           |           |
| surveiller et contrôler le nombre d'élèves par conseiller d'orientation de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année.   | ●         |           |           |

\* Les disques verts indiquent quand les nouvelles mesures commencent. Les cercles bleus indiquent les mesures existantes qui sont élargies. Il s'agit d'un plan pluriannuel et les mesures se poursuivront tout au long de son application.

## Conclusion

L'intimidation et la cyberintimidation sont un problème de société. Pour susciter de véritables changements dans la communauté, il faut que nous nous attaquions aux causes profondes du problème. Nous savons que les raisons pour lesquelles les comportements d'intimidation et de cyberintimidation se produisent sont complexes. Cela signifie qu'il faut que nous apportions un soutien global et régulier aux différentes mesures de lutte contre ce problème.

Grâce au plan d'action *Élevons la voix!*, nous avons une approche coordonnée et axée sur la collaboration en vue de traiter les causes profondes des comportements d'intimidation et de cyberintimidation. Notre plan favorise la sensibilisation à l'intimidation et à la cyberintimidation. Il renforce notre capacité de nouer des relations saines les uns avec les autres. Il fait bouger les choses. Aucune des mesures envisagées ne suffira à elle seule à résoudre le problème. Mais chaque personne qui passera à l'action pour lutter contre l'intimidation et la cyberintimidation aura un véritable impact sur le problème.

Notre approche consiste à renforcer les moyens dont disposent les jeunes pour faire de bons choix dans toutes les situations, à aider les jeunes à comprendre l'impact de leur comportement sur les autres et à les aider à faire face à ce monde en constante évolution.

Il est nécessaire de susciter des changements profonds dans notre société. Il est temps d'élever la voix et de faire bouger les choses. Nous espérons que nos enfants et nos jeunes sauront prendre les choses en main et être en première ligne dans ces changements. Nos enfants et nos jeunes sont capables de faire évoluer cette culture. Ils sont capables de décider si l'intimidation est acceptable, que ce soit aujourd'hui ou à l'avenir.



[unlikecyberbullying.ca](http://unlikecyberbullying.ca)